



Tout est au point ? Alors en selle !

3 CONSEILS DE BONNE CONDUITE ✓

Préparer son itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables.

Éviter de se placer dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Pour rouler à plusieurs, privilégier la file indienne. Et jamais à plus de deux côte à côte.

Plus de conseils sur :
www.securite-routiere.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

PÉDALER ✓ sans se louper

Pour pédaler en toute sérénité, faites un contrôle complet de vos équipements de sécurité avant de vous mettre en selle.

Pour être sûr de ne rien louper, il suffit de cocher les indispensables listés dans ce guide.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les équipements à vélo

OBLIGATOIRES et RECOMMANDÉS

LE GILET RÉTRO-RÉFLÉCHISSANT

Le port du gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste et son passager, hors agglomération, la nuit, ou quand la visibilité est insuffisante. Pour aller plus loin, équipez-vous de bracelets et serres-pantalons rétro-réfléchissants !

LE CASQUE ADULTE

Il n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé pour réduire le risque de blessure à la tête.



À vélo, ne portez pas d'oreillettes ou de casque audio : ils sont interdits.

LE CASQUE ET SIÈGE ENFANT

Le casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5ans.

LES LUMIÈRES ET CATADIPOTRES

Les lumières : un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).

Les catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

LE RÉTROVISEUR

Il n'est pas obligatoire mais très utile pour mieux prévenir les dangers.

L'AVERTISSEUR SONORE

Il est capital de se faire entendre de tous les usagers de la route avec un son qui doit être perçu à minimum 50mètres.

LES PNEUS ET BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES

La bande réfléchissante collée à la jante et les pneus directement équipés d'une bande réfléchissante vont vous permettre d'être plus visible, en ville comme à la campagne.

LES FREINS

Assurez-vous du bon fonctionnement et du bon état de vos 2 freins avant et arrière.

LE MARQUAGE

Le marquage Bicycode® est un numéro que vous pouvez apposer sur votre vélo qui permet de le retrouver plus facilement en cas de vol et de lutter contre le trafic et le recel de vélos.

Depuis janvier 2021 ce marquage est obligatoire pour les vélos neufs. Ce marquage sera obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

